

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 701-65 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE HC-159 À MÊME LA ZONE H-160 (LOT 3 861 670)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 14 juin 2022, le Règlement 701-65 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'agrandir la zone HC-159 à même la zone H-160 (Lot 3 861 670);

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence d'intégrer le lot 3 861 670 à la zone HC-159 afin d'y permettre les rénovations du bâtiment actuel en usage habitation bifamiliale isolée alors que la zone H-160 permet seulement l'usage d'habitation unifamiliale isolée;

QUE le 16 juin 2022, la MRC de Beauharnois-Salaberry a émis un certificat de conformité à l'égard du Règlement 701-65;

QUE ce Règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Beauharnois-Salaberry;

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien en dessous du présent avis**.

Donné à Beauharnois, ce 21 juin 2022.



Lynda Daigneault, greffière par intérim